



**SECRÉTARIAT  
GÉNÉRAL**

A M Giannesini  
Président du Centre National  
des Œuvres Universitaires et Scolaires

Paris, le 10 février 2017

Objet : Fonctionnarisation des personnels ouvriers des CROUS

Monsieur le Président

Nous prenons acte des avancées de ce dossier, à la fois important et ancien, mais ouvert bien tardivement et conduit de manière précipitée. Nous espérons ne pas avoir à le regretter.

Le Sgen-CFDT se félicite d'avoir été entendu sur trois points essentiels qui avaient fait l'objet d'une lettre au CNOUS dès le mois de novembre :

- l'alerte sur la complexité du dossier des retraites avec la responsabilité d'information des agents qui incombe à l'employeur,
- la nécessité d'un véritable choix offert à chaque agent (droit d'option),
- l'intégration de plein pied dans la filière ITRF (avec le refus d'un corps d'établissement).

Ces points sont aujourd'hui validés par le CNOUS et l'ensemble des organisations syndicales. Dont acte.

Mais nous avons peu de temps. Et il reste encore beaucoup à faire pour assurer la réussite de ce dossier de la fonctionnarisation. Notre ambition commune doit être de concilier une amélioration des conditions de travail et de carrière de tous les agents (PO ou PA) avec une meilleure gouvernance du réseau des CROUS.

Nous tenons à vous faire part également de notre surprise et de notre inquiétude quant aux termes utilisés dans certains de vos courriers et aux échéances qui s'annoncent.

Trop de temps a été perdu depuis novembre sur la question des retraites. On se demande bien pourquoi. C'est en effet un des éléments non négociables car relevant de la loi commune. Cela nous inquiète à la fois sur la préparation technique du dossier et sur la réelle volonté du CNOUS de conclure positivement.

Derrière le choix des mots il y a bien une question de méthode. Pour le Sgen-CFDT, il s'agit bien d'une "négociation". Il faut que les éléments soient clairement présentés, ce qui n'a été fait que le 3 février avec les premiers éléments d'un projet de protocole. Quoiqu'il en soit, l'approbation d'un

éventuel accord devra faire l'objet d'une formalisation avec consultation du CTC et éventuellement signature marquant l'engagement de chacun.

En cas d'échec, le CNOUS ne saurait se défaire de sa responsabilité sur les organisations syndicales. De ce point de vue le choix d'une communication directe avec les agents, en faisant l'économie des compte rendus des différents groupes de travail validés par les participants ont laissé le flou s'installer et rendu possible toutes les formes de manipulation et de désinformation.

Pour répondre à votre demande, voici les analyses et axes revendicatifs que le Sgen-CFDT portera dans les prochaines semaines :

1- Le ministère, le CNOUS et le CROUS ne doivent pas se servir du prétexte de la fonctionnarisation pour dégrader les conditions de travail ou de carrière des agents (PO/ PA). En particulier en aucun cas la fonctionnarisation des uns ne devra avoir de conséquences négatives pour tous ceux qui ne voudraient ou ne pourraient la choisir.

2- L'ensemble des modifications ou ajustements doit faire l'objet d'une négociation. C'est à l'aune d'une appréciation globale sur ces différents points que le Sgen-CFDT portera un avis définitif sur ce dossier et communiquera en conséquence.

3- L'identité professionnelle des agents doit être préservée. Le Sgen-CFDT refusera toute perte d'identité professionnelle ou sentiment de déclassement. Cela implique un travail précis de transposition des fiches métiers et une vigilance nationale du devenir de celles-ci sur les fiches de poste. Le Sgen-CFDT demande une attention particulière pour les 25 % des agents qui n'ont pas encore bénéficié de la requalification, ce qui exige une accélération du processus avant le 1<sup>er</sup> janvier 2018.

4- La polyvalence est un sujet très sensible pour les personnels ouvriers et l'ensemble du réseau. Le Sgen-CFDT dénonce la polyvalence « sauvage » qui se répand dans les CROUS. En dehors de toute réglementation, cette polyvalence géographique ou fonctionnelle, est actuellement trop souvent subie par les agents, alors qu'elle devrait reposer sur le volontariat dans des conditions transparentes. C'est pourquoi le Sgen-CFDT revendique un encadrement de la polyvalence au niveau national. Des négociations dans les CROUS (CTR) doivent être possibles pour prendre en compte les spécificités locales. Le CNOUS (CTC) doit être garant des aménagements dérogatoires et doit pouvoir être sollicité par les représentants des personnels (sur la même logique qu'un accord local peut déroger ou non à un accord de branche dans le secteur privé).

5- La mobilité des agents (changement de poste) est un droit et non une obligation. Elle doit être facilitée voire encouragée. Elle doit pouvoir être mieux choisie dans l'intérêt des agents comme de la continuité du service.

6- Pour le Sgen-CFDT une évolution des textes (ARTT, DAPOOUS) est possible. Ce qui serait le toilettage de certains points doit surtout être accompagné d'une amélioration globale pour les agents. Une attention particulière doit être portée pour tous ceux qui subissent le plus de sujétions

et les conditions de travail les plus pénibles

7 - le Sgen-CFDT demande l'application à tous les agents des textes de la Fonctions publique y compris de manière rétroactive, en particulier PPCR (Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations) ou RIFSEEP. Les personnels ouvriers qui sont contractuels ont en mémoire le précédent inacceptable de la revalorisation des catégories C en 2014.

8- Le Sgen-CFDT revendique enfin la mise en place du compte personnel d'activité (CPA) avec en particulier le compte personnel de formation (CPF) ainsi qu'une meilleure prise en charge des RPS avec le compte personnel prévention pénibilité (C3P).

La forte autonomie des CROUS pèse fortement sur l'ensemble de ces points. Le Sgen-CFDT a déjà eu l'occasion de faire part de ses analyses (Cf. courrier au CNOUS du 9 octobre 2014 et continue de revendiquer la mise en place d'un pilotage renforcé du réseau. Au regard de dérives locales que nous constatons, le Sgen-CFDT demande en particulier des garanties précises quant au respect des textes (actuels et à venir) ainsi que sur les conditions et la complémentarité du dialogue social dans les différentes composantes du réseau. Ce sont des conditions nécessaires à la réussite de ce dossier.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

**Pierre Marie Rochard**  
Secrétaire National

**Vincent Bernaud**  
Secrétaire National